

Communauté de Communes
Thiers Dore et Montagne
47 avenue du Général de Gaulle
63300 THIERS
04 73 53 24 71
contact@cctdm.fr

BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 17 SEPTEMBRE 2020 à 16H00

Date de la convocation : 10 septembre 2020

Le Bureau de la Communauté de communes Thiers Dore et Montagne s'est réuni le 17 septembre 2020 A 16h00, 47 avenue du Général De Gaulle 63300 THIERS, sous la Présidence de Tony BERNARD.

Membres du Bureau présents :

Tony BERNARD, Stéphane RODIER, Rachel BOURNIER, Sophie DELAIGUE, Philippe CAYRE, Jean-François DELAIRE, Philippe BLANCHOZ, Frédéric CHONIER, Pierre ROZE, Jean-Pierre DUBOST, Thomas BARNERIAS, Bernard LORTON, Ludovic COMBE, Christiane SAMSON, Daniel BERTHUCAT, Chantal CHASSANG, Ghislaine DUBIEN, Michel GONIN, Patrick SAUZEDDE, Georges LOPEZ, Serge FAYET, Daniel BALISONI, Claude GOUILLON-CHENOT, Martine MUNOZ.

Membres du Bureau absents excusés :

Olivier CHAMBON, Bernard VIGNAUD, Jean-Éric GARRET, Michel COUPERIER, Éric CABROLIER, Jany BROUSSE, Caroline GUELON, Didier ROMEUF, Serge THEALLIER, Didier CORNET, Hélène BOUDON, Sylvain HERMAN.

Membres du Bureau en exercice :

36

Membres du Bureau présents :

24

Total votants :

24

SAISON CULTURELLE 2020-2021 DEMANDE DE SUBVENTION AU DÉPARTEMENT DU PUY-DE-DOME

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération du Conseil Communautaire de Thiers Dore et Montagne n° 20200715-05 donnant délégation d'une partie de ses attributions au Président et au Bureau Communautaire.

Considérant que le Conseil départemental du Puy-de-Dôme soutient les programmations régulières de spectacle vivant (théâtre, cirque, musique, danse), et qu'à ce titre une aide à la diffusion de spectacle est possible pour les programmations fidélisant un public, engageant des partenariats entre artistes et acteurs locaux et proposant au moins 7 spectacles professionnels différents.

Le rapporteur propose à l'Assemblée de solliciter une subvention de 2 000 euros au Conseil départemental du Puy-de-Dôme afin de soutenir l'action menée par la Communauté de communes Thiers Dore et Montagne.

Ayant entendu l'exposé qui précède,

Le Bureau Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Sollicite** le Conseil Départemental sur un montant forfaitaire de 2 000 euros sur la ligne classique « subvention de fonctionnement-saisons culturelles » ;
- **Autorise** le Président ou son représentant à signer tous documents relatifs à la présente décision.

TOTAL VOTANTS : 24

Membres présents : 24

Non-participation :

TOTAL DES VOIX EXPRIMÉES : 24

Pour : 24

Contre :

Abstentions :

Pour ampliation certifiée conforme,

Le Président



Tony BERNARD,
Maire de Châteldon